



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Section 1 : Identification

1.1 Identificateur de produit :

Organomex 3-1-8

Autres moyens d'identification : Non disponible

1.2 Usage recommandé :

Utilisations identifiées :

Agricole. Engrais foliaire organique.

Restrictions d'utilisation :

Aucune connue

Lire l'étiquette avant l'emploi.

1.3 Fournisseur :

OMEX Agriculture Inc.

290 Agri Park Road

Oak Bluff, MB, Canada

R4G 0A5

Adresse Web : www.omexcanada.com

204 477-4052

1.4 Numéro de téléphone en cas d'urgence (24 heures) :

Centre antipoison : composer le 911 ou appeler le centre antipoison régional

Association canadienne des centres antipoison : numéros de téléphone provinciaux au www.capcc.ca/fr

Section 2 : Identification des dangers

2.1 Classification :

Non classifié dans une des classes de danger.

2.2 Éléments d'étiquetage :

Non classifié selon le SIMDUT 2015 et OSHA HCS 2012.

2.3 Autres dangers :

Peut provoquer une irritation légère de la peau et des yeux.

Section 3 : Composition/information sur les ingrédients

Nom chimique	n° CAS	% poids
Engrais organique à base d'extraits de plantes	Non disponible	Non disponible
Sulfate de potassium de source naturelle issu de vinasse de Kali (plante)	7778-80-5	Non disponible

Section 4 : Premiers soins

4.1 Description des premiers soins :

Inhalation : En cas d'irritation, transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise ou d'inquiétude.

Contact oculaire : Rincer à l'eau, avec précaution, pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation persiste : Consulter un médecin.

Contact cutané : Laver abondamment à l'eau. Si l'irritation persiste : Consulter un médecin.

Ingestion : En cas d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Les numéros de téléphone des centres antipoison canadiens sont disponibles au www.capcc.ca/fr/content/provincial-centres.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

4.2 Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés :

Inhalation : L'inhalation d'aérosols ou de brouillard d'engrais peut provoquer une irritation du nez et de la gorge.

Contact oculaire : Le contact avec le liquide ou les aérosols peut provoquer une légère irritation des yeux. Les symptômes de l'irritation comprennent de la rougeur, des larmes et un léger inconfort.

Contact cutané : Le contact prolongé avec le liquide peut provoquer une légère irritation.

Ingestion : Faible toxicité aiguë par voie orale.

4.3 Indication qu'une prise en charge médicale immédiate ou qu'un traitement spécial est nécessaire :

Non disponible

4.4 Conditions médicales aggravées par l'exposition :

Non disponible

Section 5 : Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1 Agents extincteurs :

Utiliser un agent extincteur approprié à l'incendie environnant. Eau pulvérisée ou brouillard d'eau, mousse extinctrice appropriée, poudre chimique sèche, dioxyde de carbone.

Méthodes d'extinction inappropriées : Aucun connu.

5.2 Dangers spécifiques du produit :

Ininflammable et non combustible.

Le produit peut brûler si toute l'eau s'est évaporée. Les produits de combustion peuvent comprendre du monoxyde de carbone toxique et des oxydes d'azote, de phosphore et de potassium.

5.3 Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers :

Les pompiers doivent porter des combinaisons de protection complètes, incluant un appareil respiratoire autonome, lorsqu'ils combattent un incendie d'origine chimique. Minimiser et contenir le ruissellement de l'eau.

Section 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence :

Porter des gants de protection, des vêtements de protection, des bords et un équipement de protection des yeux.

Colmater la fuite s'il est possible de le faire sans risque.

Limiter l'accès à la zone de déversement.

6.2 Précautions relatives à l'environnement :

Empêcher le déversement d'atteindre les drains, les égouts et les autres cours d'eau.

6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage :

Recueillir le liquide déversé à l'aide d'une pompe ou d'un absorbant inerte approprié (p. ex. du sable, de la terre ou d'autres produits absorbants commerciaux). Recueillir le produit déversé et les absorbants contaminés et les placer dans un récipient approprié en vue de leur récupération ou élimination.

Nettoyer soigneusement la zone de déversement avec de l'eau pour éliminer tout résidu.

Section 7 : Manutention et stockage

7.1 Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention :

Lire l'étiquette avant l'emploi.

Éviter tout contact avec les yeux.

Éviter de respirer les aérosols.

Se laver les mains après manipulation.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

7.2 Conditions de sécurité en matière de stockage :

Stocker le produit dans son récipient d'origine et le protéger adéquatement contre les intempéries. Protéger du gel. Maintenir les récipients de stockage fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés et lorsqu'ils sont vides. Ne pas réutiliser les récipients vides.
Ne pas contaminer l'eau, les aliments ou la nourriture pour animaux lors du stockage ou de l'élimination.

Section 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle :

Consulter les autorités locales quant aux limites d'exposition acceptables.

Ingrédient	ACGIH® TLV®	OSHA PEL	Autres limites d'exposition
Extraits de plantes	Non établi	Non établi	Non établi

8.2 Contrôles de l'exposition :

Contrôles d'ingénierie : La ventilation générale est habituellement suffisante.

8.3 Mesures de protection individuelle :

Protection des yeux/du visage : Porter des lunettes de sécurité avec des écrans latéraux ou des lunettes de protection contre les produits chimiques.

Protection de la peau : Porter des gants de protection contre les produits chimiques.

Protection respiratoire : Sur le lieu de travail, si les concentrations d'aérosols et de brouillard dans l'air provoquent une irritation des voies respiratoires ou des yeux, utiliser un regroupement de contrôles d'ingénierie (p. ex., ventilation) et de protection personnelle (p. ex., portez un appareil respiratoire homologué).

Consulter le fabricant de l'appareil respiratoire pour déterminer le choix, l'utilisation et les limitations de l'appareil.

8.3 Mesures de protection individuelle (suite) :

Autre protection : Le lieu de travail doit être équipé d'installations sanitaires adéquates et d'un appareil de douche oculaire.

Section 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

Apparence :	Liquide brun et visqueux
Odeur :	Sucrée, comme du sirop
Seuil olfactif :	Non disponible
pH :	3,5 – 5,5
Point de fusion/point de congélation :	Non disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	Non disponible
Point d'éclair :	Ne s'applique pas. Ininflammable
Inflammabilité (solide, gaz) :	Ininflammable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité :	Ne s'applique pas.
Taux d'évaporation :	Non disponible
Tension de vapeur :	Non disponible
Densité de vapeur :	Non disponible
Densité relative :	1,25 – 1,31 (eau = 1)
Solubilité(s) :	Soluble dans l'eau
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non disponible
Température d'auto-inflammation :	Non disponible
Température de décomposition :	Non disponible
Viscosité :	Non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Section 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité :

Non disponible

10.2 Stabilité chimique :

Stable dans les conditions de température et de pression ambiantes normales et les conditions de stockage et de manipulation anticipées.

10.3 Risque de réactions dangereuses :

Aucun connu

10.4 Conditions à éviter :

Éviter les températures élevées.

10.5 Matériaux incompatibles :

Faire preuve de prudence lorsque ce produit est mélangé avec d'autres produits chimiques agricoles; certains produits chimiques peuvent être incompatibles. Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec Omex Agriculture Inc.

10.6 Produits de décomposition dangereux :

Non disponible

Section 11 : Données toxicologiques

11.1 Données sur les effets toxicologiques :

Voies d'exposition probables

Inhalation; ingestion; contact cutané; contact oculaire.

Toxicité aiguë

Inhalation : Faible toxicité aiguë par voie d'inhalation.

Ingestion : Faible toxicité aiguë par voie orale.

Cutanée : Faible toxicité aiguë par voie cutanée.

Données de toxicité aiguë :

<u>Nom chimique</u>	<u>DL₅₀ orale</u>	<u>DL₅₀ cutanée</u>	<u>CL₅₀ inhalation 4 h d'exposition</u>
Organomex 3-1-8	> 5 000 mg/kg (rat)	Non disponible	Non disponible
Sulfate de potassium issu de vinasse de Kali	6 600 mg/kg (rat)	Non disponible	Non disponible

Corrosion / irritation cutanée

Les données ne sont pas disponibles.

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Les données ne sont pas disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

Les données ne sont pas disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – expositions répétées

Les données ne sont pas disponibles.

Danger par aspiration

Ne répond pas aux critères de classification pour la toxicité par aspiration.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

11.1 Données sur les effets toxicologiques (suite) :

Sensibilisation – respiratoire et/ou cutanée

Les données ne sont pas disponibles.

Cancérogénicité

Les données ne sont pas disponibles.

Ce produit ne contient aucun composant qui est considéré comme carcinogène pour l'homme par le CIRC (Centre international de recherche sur le cancer), l'ACGIH (*American Conference of Governmental Industrial Hygienists*), l'OSHA (*Occupational Safety and Health Administration*) ou le NTP (*National Toxicology Program*).

Toxicité pour le système reproducteur

Les données ne sont pas disponibles.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Les données ne sont pas disponibles.

Effets d'interaction

Les données ne sont pas disponibles.

Section 12 : Données écologiques

12.1 Toxicité :

Aucun effet d'écotoxicité n'est prévu.

Le produit libérera des substances nutritives de végétaux dans les environnements aquatiques. Les nutriments des plantes provoquent la croissance d'algues, ce qui peut augmenter la turbidité et réduire le taux d'oxygène, posant ainsi un risque aux poissons et autres organismes aquatiques.

12.2 Persistance et dégradation :

Intrinsèquement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation :

Le produit ne s'accumule pas lorsqu'il est appliqué en utilisant des pratiques agricoles normales.

12.4 Mobilité dans le sol :

Les données ne sont pas disponibles.

Section 13 : Données sur l'élimination

13.1 Méthodes d'élimination :

Rincer soigneusement les récipients. Jeter le récipient vide avec les ordures ménagères ou le mettre au recyclage. Si le produit est contaminé, l'éliminer dans un site d'enfouissement approuvé, conformément à la réglementation municipale ou provinciale lorsqu'elle s'applique. Contacter les autorités locales pour l'élimination de grandes quantités de produit.

Ne pas contaminer l'eau lors de l'élimination des rinçures ou des eaux de nettoyage de l'équipement. Ne pas appliquer directement dans l'eau, dans les zones où l'eau de surface est présente ou dans les zones intertidales sous la ligne moyenne des hautes eaux.

Section 14 : Informations relatives au transport

14.1 Règlements du Transport des marchandises dangereuses (TMD) du Canada :

Non régi en tant que produit dangereux pour le transport.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Section 15 : Informations sur la réglementation

15.1 Réglementation/législation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement spécifique à la substance ou au mélange :

Canada

Classification SIMDUT 2015 : Non classifié dans une des classes de danger SIMDUT.

Statut RRSN : Tous les ingrédients figurent sur la LIS ou ne sont pas tenus d'être inscrits.

É.-U.

Statut TSCA : Tous les ingrédients figurent à l'inventaire de la TSCA ou sont exemptés des exigences de l'inventaire de la TSCA.

Section 16 : Autres informations

Date de révision :

13 déc. 2018

Références et sources des données :

CCHST Cheminfo
FDS du fournisseur
HDSB
NIOSH Pocket Guide

Légende des abréviations :

ACGIH – *American Conference of Governmental Industrial Hygienists*
DL₅₀ – Dose létale moyenne; la dose provoquant 50 % de mortalité
OSHA – *Occupational Safety and Health Administration*
TLV – *Threshold Limit Value* (Valeur limite tolérable)
TWA – *Time Weighted Average* (Moyenne pondérée dans le temps)

Informations additionnelles :

Les renseignements contenus dans la présente fiche sont, à la connaissance du fournisseur (Omex Agriculture Inc.), exacts et fiables à la date de préparation du document. Cependant, aucune garantie expresse ou implicite n'est donnée quant à l'exactitude ou à la fiabilité de ces renseignements; le fournisseur ne pourra être tenu responsable de toute perte ou de tout dommage découlant de l'utilisation de ces renseignements. Aucune autorisation n'est consentie ni insinuée en regard de l'utilisation de toute invention protégée par brevet sans l'obtention d'une licence. De plus, le fournisseur ne peut être tenu responsable de tout dommage ou de toute blessure résultant de l'utilisation anormale du produit, du défaut de respecter les pratiques recommandées ou de tout danger inhérent à la nature du produit.